PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Affaire suivie par :
Marianne KRAEMER
Bureau des procédures environnementales et foncières

Saint-Nazaire, le 10 SEP. 2026

Monsieur Le Cler,

En qualité de représentant de l'association AEDZRP, vous avez adressé à la préfecture un signalement le 7 août 2026 relatif à l'épisode de torchage survenu le même jour de 18h à 22h30 à la raffinerie de Donges. Vous indiquez dans le signalement avoir également contacté les services de la raffinerie.

Cet épisode de torchage est lié aux opérations de redémarrage de l'unité FCC après le grand arrêt de la raffinerie. L'exploitant indique une quantité totale de gaz brûlés de 164 t entre 18h et 22h45. Les émissions sont calculées par l'exploitant à 7,45 t de poussières (PM10), 0,16 t de dioxyde de soufre, 0,29 t d'oxydes d'azote, 0,57 t de composés organiques volatils dont 1 % de benzène. L'utilisation d'une charge désulfurée à très basse teneur en soufre lors de ce démarrage, du fait de la mise en service de l'unité de désulfuration HDT-VGO, limite la production d'oxydes de soufre lors de la combustion des gaz de l'unité FCC (-0,6 t par rapport à une charge non désulfurée sur cet épisode).

Les données des stations de mesure d'Air Pays de la Loire (Ampère, Pasteur, Plessis, La Mégretais) sont publiées sur leur site Internet. Il n'est pas constaté d'anomalie en lien avec l'épisode de torchage, l'exploitant précisant que les vents étaient alors de direction Nord-Est. L'exploitant a indiqué avoir effectué une prise d'atmosphère (dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, dihydrogène sulfuré et composés organiques volatils) à votre domicile le 7/08 à 23h15 sans non plus relever d'anomalies.

L'inspection des installations classées a sollicité l'exploitant sur les causes de cet épisode prolongé et les actions correctives engagées. TotalEnergies indique que deux causes ont été identifiées : l'une est liée à l'arrêt par mise en sécurité d'un compresseur de gaz ayant entraîné un débit supplémentaire vers le réseau torche, l'autre à une production trop importante d'hydrocarbures légers dans l'unité FCC, du fait de la qualité des produits entrants traités par l'unité de désulfuration HDT-VGO. L'exploitant indique avoir mis en œuvre les actions correctives et notamment les réglages de l'unité FCC nécessaires au traitement de la charge désulfurée en provenance de l'unité HDT-VGO.

Un rapport d'incident a été demandé à l'exploitant afin qu'il réalise une analyse approfondie des causes et qu'il identifie les actions correctives complémentaires à mettre en œuvre.

Les services de l'État restent pleinement engagés pour apporter une réponse à vos réclamations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PREFET
Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet de Saint-Nazaire

Eric de WISPELAERE

Monsieur LE CLER
1, le LARRON
44480 DONGES

Tél : 02 40 41 23 38
Mel : marianne.kraemer@loire-atlantique.gouv.fr
6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES Cedex 1